



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-697

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Délégation à la Coordination des Politiques d'Achat

75-2024-11-05-00007 - Arrêté modifiant l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant **??**délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de **??**Paris, pouvoir adjudicateur.(Bénédicte ISABEY) (1 page) Page 3

75-2024-11-05-00008 - Arrêté modifiant l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant **??**délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de **??**Paris, pouvoir adjudicateur. (Florence KANIA)**??** (1 page) Page 5

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2024-11-04-00010 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - pôles fiscaux parisiens - cadres A et B rédacteurs (7 pages) Page 7

75-2024-11-04-00011 - Arrêté portant délégation générale et spéciale de signature du pôle gestion publique - secteur public local (16 pages) Page 15

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Département des affaires juridiques, des archives et de la documentation

75-2024-11-06-00001 - Décision DRIEAT-IDF n° 2024-0774 du 6 novembre 2024 portant subdélégation de signature du préfet de Paris (7 pages) Page 32

75-2024-11-06-00002 - Décision DRIEAT-IDF n° 2024-0775 du 6 novembre 2024 portant subdélégation de signature du préfet de police (4 pages) Page 40

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-11-05-00007

Arrêté modifiant l'arrêté directorial n°
75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant
délégation de signature du directeur général de
l'Assistance publique-hôpitaux de
Paris, pouvoir adjudicateur.(Bénédicte ISABEY)

Arrêté modifiant l'arrêté directeur n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2024 détachant Madame Bénédicte ISABEY, directrice d'hôpital (classe exceptionnelle) sur l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalo universitaire - hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis de l'AP-HP pour une durée de 4 ans à compter du 16 septembre 2024.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : L'article 4 B de l'arrêté directeur n° 75-2022-07-08-00005 susvisé est modifié comme suit :

« - Groupe hospitalo universitaire - hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis
Monsieur Pascal DE WILDE, Directeur, »

est remplacé par

« - Groupe hospitalo universitaire - hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis
Madame Bénédicte ISABEY, »

ARTICLE 2 : Le reste de l'arrêté et de ses annexes sont sans changement.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 19 septembre 2024

Le Directeur Général

SIGNE

Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-11-05-00008

Arrêté modifiant l'arrêté directorial n°
75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant
délégation de signature du directeur général de
l'Assistance publique-hôpitaux de
Paris, pouvoir adjudicateur. (Florence KANIA)

Arrêté modifiant l'arrêté directeur n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directeur en date du 30 septembre 2024 - ANA 401 2024 09 0006 détachant Madame Florence KANIA, directrice des soins hors classe sur l'emploi de directrice par intérim du Centre de Formation et du Développement des Compétences de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris à compter du 1er novembre 2024.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : L'article 4 B de l'arrêté directeur n° 75-2022-07-08-00005 susvisé est modifié comme suit :

« - Centre de Formation et du Développement des Compétences de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris

Madame Michèle JARRAYA, Directrice, »

est remplacée par

« - Centre de Formation et du Développement des Compétences de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris

Madame Florence KANIA, Directrice par Intérim »

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet au 1^{er} novembre 2024.

ARTICLE 3 : Le reste de l'arrêté et de ses annexes sont sans changement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 3 octobre 2024

Le Directeur Général

SIGNE

Nicolas REVEL

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-11-04-00010

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
pôles fiscaux parisiens - cadres A et B rédacteurs



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents en poste au sein des **pôles fiscaux parisiens** dont les noms et grades sont mentionnés en annexe et dans la limite des montants définis en annexe, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 100 000 €;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales;
- 7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives :

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 4 novembre 2024

La Directrice régionale des finances publiques
d'Île de France et de Paris,

signé

Sophie MAHIEUX

	Nom	Grade	Limite visée aux 1 ^{er} et 2 ^e de l'article 1	Limite visée au 4 ^e de l'article 1	
Contentieux des particuliers	Mme Imane AKAAROUR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Gladys ANNEROSE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Fabrice BRESSON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Sandrine CHARBONNIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M François CUSIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Cécile D'ABOVILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Alain DIENE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Louise DUPUICH	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Valérie FONTANIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Ophélie JALLAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Martine LEVY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Nicole MAZET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Manuel QUEMENER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Rachid ROCHDI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Fabian SOULIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Milton SRIDYKHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Yvon TAKORIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Youcef ZOUAG	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
		Mme Sophie ABADIE-DACIER	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M Philippe BOUISSOU	Contrôleur des	40 000€	40 000€	

		finances publiques		
Mme Corinne FRAILLON		Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
Mme Corinne LANDREAU		Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
M. Guillaume RIEB		Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€

Contentieux des professionnels	Mme Sophie ADJADI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Didier ALBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Simon ANIDJAR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Jérémy ARAQUE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Philippe BEGHI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Lynda BENTABET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Hélène BEURY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Maryvonne BOUET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Frédéric BRUNET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Karine CISCO	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Florence DEBES	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Muriel DELVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Marion DESVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Mathide DOLLADILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Yves GARAUDE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Frédérique GEORGES-PICHOT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Jacqueline INFANTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jean LASSERRE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Mourad MAGHNIWI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Johann MALNUI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jamel MAZOUZI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sylvie METTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle OURIET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sophie PERRINE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Pascale PRADIE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Anne SALDUCCI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Doïna SPATARU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Emma TAHMIZIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
M. Dominique TAILAME	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
M Alain VERGNE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	

	Mme Christine BROUSSE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Frédérique DUTREUIL	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M . Mikael GUENNOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Sophie LAPEYRE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€

Pôle Juridictionnel Administratif	M. Benjamin AMMOR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sabrina ADIL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril AUFFRET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Caroline AVIAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal AYMERIC	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Laura BERNADET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Julien CERVERA	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle CHOISY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Camille DOUCET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril GOUTALAND	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Bruno HEMON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. David HEBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine LACAILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal MARROT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Christine NAUMANN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Ngozi-Caroline ONYIBO-CHUPEAU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M François PIROLLI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
Mme Angélique RIGAL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	

	Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
pôle gestion fiscale	Mme Stéphanie BRECHON	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Yvette CAIRO	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Laurent CARDONA	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Marie-Louise CERESO-CHRETIEN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Ouafaa CHEKROUN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €

Pôle gestion fiscale	M. Erwann DELAPORTE	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Christelle DOUARINOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Gilles DUCASSE	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Jean-Michel DUPIC	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Ludovic FOLIO	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Sylvie GARIN	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Isabelle GENSANE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Elodie LENEINDRE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Typhaine MOLLIEUX-FREY	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Lionel NOIREZ	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Cécile PADIOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Virginie PHILIPPON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Jean Michel PLANTIER	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Philippe POUDENSAN	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Sophie ROUILLON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Pierrick STEPHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Marie-Claude TOURNEUR	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Aurélie VERDIER	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
M. Baptiste ZEMMAM	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €	

Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
Mme Séverine ALDEBERT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Sabine AIGUEPERSE	Contrôleur des finances	150 000 €	40 000 €

Pôle gestion fiscale		publiques		
	M. Marie Judex BASS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Sébastien BRETHOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Stéphane COUASNON	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Philippe CUZIOL	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Frédéric GARRIER	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
	Mme Eliane GOURGEON	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Clémence GUERBAUX	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
	M. Philippe HENRY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Marie-Pierre IMPIERI	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Wafida KASMI	Agent contractuel de catégorie B	150 000 €	40 000 €
	Mme Pascale LAMARQUE	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Isabelle LANDEAU	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Miguel LOPEZ	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Jean-Paul LE MAGUER	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Ludovic MARCOS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Magali MILOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Ondine PELAGE	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €	
M. Alexis THIEBAUT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €	

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-11-04-00011

Arrêté portant délégation générale et spéciale
de signature du pôle gestion publique - secteur
public local



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 4 novembre 2024

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

**Arrêté portant délégation générale et spéciale de signature
du pôle gestion publique – Secteur Public Local**

La Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de Mme Sophie MAHIEUX, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRÊTE :

PÔLE GESTION PUBLIQUE - Secteur public local

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

<p>M. Bruno MATHON DIT RICHARD, Administrateur des Finances publiques Adjoint, Responsable de la Division Gestion des collectivités et établissements publics locaux, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Galdric RIPOULL, Administrateur des Finances publiques Adjoint, Responsable du Service Facturier « DRFiP-Ville de Paris », reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Georges BRUNAUD, Administrateur des Finances publiques Adjoint, Chargé de mission du Pôle GP Secteur public local, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>Mme Marie-Gaël DAREAU, Inspectrice principale des Finances publiques, Responsable de la Division Animation du réseau, Modernisation et Fiscalité directe locale, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Erick LEFORT, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, Responsable de la Division Certification des comptes et comptabilité par intérim, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division.</p>
<p>M. Rémy GREDIN, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques Affecté au sein de la Division Animation du réseau, Modernisation et Fiscalité directe locale, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division en cas d'empêchement du responsable de Division.</p>
<p>Mme Daphné DOMINGUEZ, Inspectrice principale des Finances publiques, Responsable du Secteur Recette (Ville de Paris – Métropole du Grand Paris – Préfecture de Police – Région Île-de-France), reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Secteur et celles relevant d'un autre Secteur ou Domaine de la division de gestion des collectivités et établissements publics locaux en cas d'empêchement du responsable concerné.</p>
<p>Mme Mélanie LEGRAND, Inspectrice principale des Finances publiques, Responsable du Secteur Dépense et du service ELI, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son périmètre d'activité et celles relevant d'un autre Secteur ou Domaine de la division de gestion des collectivités et établissements publics locaux en cas d'empêchement du responsable concerné.</p>
<p>Mme Viviane BESTARD, Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Domaine Centres hospitaliers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine.</p>

PÔLE GESTION PUBLIQUE - Secteur public local

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Secteur RECETTE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M^{me} Anne MORAUD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service VISA, ACCUEIL et ENCAISSEMENTS	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 20 000 € et pour 24 mois maximum,▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €,▪ les rejets de prise en charge des titres,▪ les ordres de paiement,▪ les demandes d'annulation de titres et mandats. Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.
M. Adrien OZCAN-KILINC Inspecteur des Finances publiques Rédacteur organisation et méthodes du secteur recette	Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Secteur RECETTE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Pierre NILLUS Contrôleur des Finances publiques Adjoint du service	Signer : <ul style="list-style-type: none">• les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,• les ordres de paiement,• les extraits de titres de recettes,• les rejets de prise en charge de titres et de mandats,• les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Secteur RECETTE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Fayoll ANNE Inspectrice des Finances publiques Responsable du service RECOUVREMENT	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,▪ les mises en demeure en action individuelle,▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 20 000 € et pour 24 mois maximum,▪ les MED destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement,▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort,▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €,▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €,▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives,▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce,▪ les documents relatifs au paiement des honoraires des huissiers de justice, des avoués et avocats mandatés dans le cadre du secteur local, et de tous frais engagés dans un contentieux,▪ les actes liés aux saisies attributions, l'accusé de réception des significations des actes d'huissiers relatifs aux titres en phase contentieuse. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation</p>

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Secteur RECETTE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Philippe MENU Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint du service RECOUVREMENT	Signer : <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum,▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,▪ les MED inférieures à 100 000 € destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 5 000 €,▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives pour des créances inférieures à 5 000 €,▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 5 000 €.
M. Bruno CHAPUY Contrôleur principal des Finances publiques	Signer : <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les mises en demeure destinées aux débiteurs publics issues d'Hélios inférieures à 100 000 €,▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 3 000 € et pour 3 mois maximum.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Secteur RECETTE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Jean-Luc BERNIER Inspecteur des Finances publiques Responsable du service RÉGIES	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : <ul style="list-style-type: none">▪ les demandes d'annulation de titres,▪ les rejets de titres et de mandats relatifs aux régies d'avances et de recettes dont la gestion est confiée au service,▪ les procès-verbaux de création et de clôture de régies, de remise de service des régisseurs,▪ les visas des projets d'arrêtés concernant les régies,▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives,▪ les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs,▪ les ordres de paiement pour le versement des avances exceptionnelles aux régisseurs,▪ les ordres de paiement en cas de remboursement des trop perçus des régies de recettes. <ul style="list-style-type: none">▪ Signe, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
SECTEUR : DÉPENSE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;">M. Andy JOSEPH-ROSE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service DÉPENSE PAYE</p>	<p>Signer tous les documents relevant de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les bordereaux d'envoi, ▪ les accusés de réception de dépôt de courrier, ▪ les courriers de rejets des mandats, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense), ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM, ▪ les bons de validation de la paye, ▪ les courriers de contrôle du CHD paye, ▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur, ▪ les états de retenue sur opposition, ▪ les attestations de la quotité saisissable, ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les certificats de cessation de paiement. <p>Signer, en cas d'empêchement de la responsable du service dépenses hors paye, les documents pour lesquels cette dernière dispose d'une délégation.</p>
<p style="text-align: center;">M. Théophile DESVIGNES Contrôleur des Finances publiques service DÉPENSE PAYE</p>	<p>Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES PAYES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les bordereaux d'envoi, ▪ les accusés de réception de dépôt des courriers, ▪ les courriers de rejets des mandats, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense), ▪ dans la limite de 15 000 € : <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de paiement, - les VGM, ▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur, ▪ les attestations de la quotité saisissable. ▪ les états de retenue sur oppositions, ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les certificats de cessation de paiement.

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**Domaine : DÉPENSE**

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Françoise COSTE Contrôleuse principale des finances publiques service DÉPENSE PAYE	Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES PAYE : <ul style="list-style-type: none">▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur,▪ les attestations de la quotité saisissable,▪ les états de retenue sur opposition,▪ les certificats de non-opposition,▪ les réponses aux tribunaux en matière de saisie ,▪ les demandes de renseignements relatives aux oppositions.
Mme Chloé BILLARD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service DÉPENSE HORS PAYE	Signer tous les documents relevant de son service et notamment : <ul style="list-style-type: none">▪ les VGM,▪ les ordres de paiement y compris vers l'étranger,▪ les courriers de rejet des mandats et titres,▪ les demandes de renseignement,▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créances,▪ les réponses aux notifications et significations en tant que tiers détenteur,▪ les états de retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en matière de saisie. Signer, en cas d'empêchement du responsable du service dépenses payes, les documents pour lesquels ce dernier dispose d'une délégation.
M^{me} Caroline BROUSSE Contrôleuse des Finances publiques Service DÉPENSE hors PAYE	Signer en l'absence de la responsable du service dépenses hors payes : <ul style="list-style-type: none">▪ les réponses aux notifications d'opposition et signification en tant que tiers détenteur,▪ les demandes de renseignements,▪ les états de retenues sur oppositions,▪ les réponses aux tribunaux en matière de saisie.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Aurélie ANTOINE Inspectrice des Finances publiques Responsable du service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX</p>	<p>Signer tous les documents relevant de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les ordres de paiement y compris vers l'étranger,▪ les VGM,▪ les demandes de renseignements,▪ les bordereaux de situation,▪ les mises en demeure,▪ les délais de paiement,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs:<ul style="list-style-type: none">- les SATD,- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),▪ les propositions d'ANV,▪ bordereaux P503,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,▪ les courriers de rejets des mandats et des titres.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division **GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Françoise MARTIN Inspectrice des Finances publiques Responsable du service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX</p>	<p>Signer tous les documents relevant de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les ordres de paiement y compris vers l'étranger,▪ les VGM,▪ les demandes de renseignements,▪ les bordereaux de situation,▪ les mises en demeure,▪ les délais de paiement,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs:<ul style="list-style-type: none">- les SATD,- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),▪ les propositions d'ANV,▪ bordereaux P503,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,▪ les courriers de rejets des mandats et des titres.
<p>Monsieur Jean-Marc ESPAUD Contrôleur des Finances Publiques ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDEPARTEMENTAUX</p>	<p>Signer pour son service:</p> <ul style="list-style-type: none">■ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance■ les courriers de rejet de mandats
<p>Mme Perrine CHAUMONT Contrôleuse des Finances Publiques ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDEPARTEMENTAUX</p>	<p>Signer, en cas d'empêchement des responsables du service, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation</p>

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine CENTRES HOSPITALIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Vincent RICHARD Contrôleur des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les courriers d'informations aux redevables ▪ les bordereaux de situation ▪ les attestations de paiement ▪ les accusés de réception des ATD / OTD, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice).
<p>Mme Gisèle LAURIER Contrôleuse des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les accusés de réception des ATD / OTD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance.
<p>Mme Carole DUMOULIN Contrôleuse des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les courriers d'informations aux redevables ▪ les bordereaux de situation ▪ les attestations de paiement

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Service FACTURIER DRFiP-VILLE DE PARIS (SFACT)	
Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
M. Galdric RIPOULL Administrateur des Finances Publiques adjoint Responsable du service facturier « DRFiP-Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M^{me} Emmanuelle ETCHEVERRY Attachée territoriale Adjointe au Directeur du service Facturier « DRFiP-Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M. Rémi TURCK Inspecteur des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M. Mohamed EI GHMARI Inspecteur principal des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M^{me} Line LOBEL Contractuelle Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : <ul style="list-style-type: none">• les ordres de paiement,• les VGM,• les virements étrangers• les courriers/courriels aux tiers,• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,• les demandes de renseignements sur les règlements,• les lettres de déduction et d'observations.

Service FACTURIER DRFIP-VILLE DE PARIS (SFACT)

Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<p>M. Anis ASSOUS</p> <p>Contractuel</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
<p>M^{me} Françoise PREVOST</p> <p>Inspectrice des Finances Publiques</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
<p>Mme Malika AMOR</p> <p>Attachée territoriale principale</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;">Mme Rachida SAMEL Inspectrice des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Responsable du service COMPTABILITÉ HELIOS</p>	<p>Signer pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, REGION » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 15 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 15 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. <p>Signer les VGM et virements étrangers pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP.</p> <p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITE CENTRALISATION » selon le périmètre du responsable de service.</p>
<p style="text-align: center;">Mr Cyril ZANVETTOR Contrôleur des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">COMPTABILITÉ HELIOS</p>	<p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, REGION » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 8 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 8 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. <p>Signer, en l'absence du responsable des services « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, REGION » et « COMPTABILITÉ CENTRALISATION », les VGM et virements étrangers pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP.</p>

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Abdoul M'BAYE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service COMPTABILITÉ CENTRALISATION	<p>Signer pour le service « COMPTABILITÉ CENTRALISATION », pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur Public Local de la DRFiP :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les chèques sur le Trésor,▪ les ordres de paiement,▪ les VGM,▪ les virements étrangers,▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,▪ les bordereaux de rejet de virement,▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois. <p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, RÉGION » selon le périmètre du responsable de service.</p>
Mme Stéphanie CHERREAU Contrôleuse des Finances publiques Adjointe du service COMPTABILITÉ CENTRALISATION	<p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ CENTRALISATION » et pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur Public Local de la DRFiP :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les chèques sur le Trésor,▪ les ordres de paiement,▪ les VGM,▪ les virements étrangers,▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,▪ les bordereaux de rejet de virement,▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes les précédentes délégations accordées au titre de la direction régionale des finances publiques.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris.

La Directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2024-11-06-00001

Décision DRIEAT-IDF n° 2024-0774 du 6
novembre 2024 portant subdélégation de
signature du préfet de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

**Décision DRIEAT-IDF n° 2024-0774
portant subdélégation de signature du préfet de Paris**

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors-classe) – M. GUILLAUME (Marc) ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-07-21-00001 du 21 juillet 2023 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision n° DRIEAT-IDF-2023-0637 du 28 juillet 2023 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° 75-2023-07-26-00005 du 26 juillet 2023 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, notamment son article 9 ;

Sur proposition de l'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage,

DRIEAT
27-29 rue Leblanc – CS 57 246 – 75 732 Paris CEDEX 15
Tél : +33 (0)1 40 61 80 80
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1

Décide :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant des articles 1, 2, 3, 4, 5 et 7 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- M. Laurent PAILLARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- Mme Claire GRISEZ, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau et du développement durable ;
- M. Jean-Marc PICARD, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'énergie des risques et de la nature ;
- M. Hervé SCHMITT, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'aménagement durable et des transports ;
- M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris ;
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint de la directrice régionale et interdépartementale, chargé du pilotage ;
- M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Fabrice MORONVAL, directeur adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Sybille MULLER, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Article 2

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant de l'article 6 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Claire GRISEZ, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau et du développement durable ;
- M. Jean-Marc PICARD, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'énergie des risques et de la nature ;
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint à la directrice régionale et interdépartementale, chargé du pilotage ;
- M. Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris ;
- M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Ile-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Fabrice MORONVAL, directeur adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Sybille MULLER, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Article 3

Subdélégation est donné à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant des articles 1 et 2 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Odile SEGUIN, adjointe au chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Justine GODARD, adjointe à la cheffe du département sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Sabrina LANDUREAU, cheffe de l'unité sécurité des bateaux ;
- Mme Nathalie-Carole ZAMY, cheffe de l'unité documents de bord et police de la navigation.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris, la subdélégation de signature accordée aux articles 3, 4 et 7 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé est exercée, dans la limite de leurs attributions, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, par :

- M. François BELBEZET, chef du service aménagement et connaissance des territoires ;
- Mme Laurence CACHEUX, cheffe du service patrimoine, paysage et droit des sols de l'unité départementale de Paris ;
- M. Éric CHEMOUNY, chef du pôle droit des sols de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Pauline MAUDET, adjointe au chef du pôle droit des sols de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, cheffe du Service utilité publique et équilibres territoriaux de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Chantal GERVAIS, cheffe de la mission d'appui locale de l'unité départementale de Paris.

Article 5

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux canalisations et relevant du I de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- M. Olivier LEVILLAIN, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Anne PILLON, cheffe du département risques accidentels ;
- M. Vincent PIERRON, adjoint à la cheffe du département risques accidentels.
- Mme Claire ROSEVEGUE, chef du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Olivier PAS, adjoint à la cheffe du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Article 6

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs à l'énergie et relevant du II de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Aurore FARGETTE, cheffe du service énergie et bâtiment ;
- Mme Alice METAYER-MATHIEU, adjointe à la cheffe du service énergie et bâtiment ;
- M. Thibaut BADOUAL, chef du département climat, air, énergie ;
- Mme Julie LODEWYCKX, adjointe au chef du département climat, air, énergie.

Article 7

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux déchets et relevant du III de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Claire ROSEVEGUE, cheffe du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Olivier PAS, adjoint à la cheffe du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Olivier LEVILLAIN, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du département risques chroniques ;
- Mme Anne PILLON, cheffe du département risques accidentels.

Article 8

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la police de l'eau, des milieux aquatiques et de la pêche et relevant du IV de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- M. Thomas BOUYER, chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Caroline LAVALLART, adjointe au chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Émilie BONNET-DERIVIERE, adjointe au chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Evelyne GODEHEU, cheffe du département instruction loi sur l'eau ;
- Mme Julie FAURE, adjointe à la cheffe du département instruction loi sur l'eau ;
- M. Téo MORNAS, chef de l'unité Oise Seine Aval ;
- Mme Gabrièle BENDAYAN, cheffe de l'unité Marne Seine Amont ;
- Mme Michelle BROUSSEAU, cheffe du département assainissement ;
- Mme Florence CHEREAU, adjointe à la cheffe du département assainissement ;
- Mme Élise DELGOULET, cheffe du département ressource et milieux aquatiques ;
- M. Paul DEROUBAIX, adjoint à la cheffe du département ressource et milieux aquatiques.

Article 9

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la protection des espèces de faune et de flore sauvages menacées et du patrimoine naturel et relevant du V de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Lucile RAMBAUD, cheffe du service nature et paysage ;
- M. Stéphane LUCET, adjoint à la cheffe du service nature et paysage ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, chef du département faune et flore sauvages ;
- M. Jean-François VOISIN, adjoint au chef du département faune et flore sauvage ;

- M. Antoine LOMBARD, adjoint au chef du département espaces naturels ;
- M. Dilipp SANDOU, coordonnateur-référent CITES ;
- Mme Fatma AOUCI-GLOUBI, adjointe au coordonnateur-référent CITES, chargée d'étude CITES et dérogations espèces protégées à but scientifique et pédagogique.

Article 10

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la publicité et aux enseignes et relevant du VI de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Muriel BENSaid, cheffe du service aménagement durable ;
- Mme Ghislaine BORDES, adjointe à la cheffe du service aménagement durable ;
- Mme Sarah LImmacher, cheffe du département planification et territoires ;
- Mme Christelle MAUGER-CHHOR, adjointe à la cheffe du département planification et territoires ;
- Mme Adeline LIVE, adjointe à la cheffe du département planification et territoires.

Article 11

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux risques naturels et relevant du VII de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- M. Olivier LEVILLAIN, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, adjointe au chef du service prévention des risques,
- M. Baptiste LORENZI, chef du département risques naturels ;
- Mme Laurence BALMES, adjointe au chef du département risques naturels ;
- Mme Sophie SAUVAGNAT, adjointe au chef du département risques naturels.

Article 12

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la géothermie et relevant du VIII de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Aurore FARGETTE, cheffe du service énergie et bâtiment ;
- Mme Alice METAYER-MATHIEU, adjointe à la cheffe du service énergie et bâtiment ;
- M. Thibaut BADOUAL, chef du département climat, air, énergie ;
- Mme Julie LODEWYCKX, adjointe au chef du département climat, air, énergie.

Article 13

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux autorisations environnementales et relevant du IX de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- M. Thomas BOUYER, chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Caroline LAVALLART, adjointe au chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Émilie BONNET-DERIVIERE, adjointe au chef du service politiques et police de l'eau ;

- Mme Evelyne GODEHEU, cheffe du département instruction loi sur l'eau ;
- Mme Julie FAURE, adjointe à la cheffe du département instruction loi sur l'eau.

Article 14

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux systèmes d'information des sols et relevant du X de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Claire ROSEVEGUE, cheffe du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Olivier PAS, adjoint à la cheffe du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Olivier LEVILLAIN, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du département risques chroniques.

Article 15

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux contrôles de la sécurité des ouvrages hydrauliques et relevant du XI de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, à :

- M. Olivier LEVILLAIN, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- M. Baptiste LORENZI, chef du département risques naturels ;
- Mme Laurence BALMES, adjointe au chef du département risques naturels ;
- Mme Sophie SAUVAGNAT, adjointe au chef du département risques naturels.

Article 16

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous les actes figurant à l'article 6 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Lucile RAMBAUD, cheffe du service nature et paysage ;
- M. Stéphane LUCET, adjoint à la cheffe du service nature et paysage ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, chef du département faune et flore sauvage ;
- M. Jean-François VOISIN, adjoint au chef du département faune et flore sauvage ;
- M. Antoine LOMBARD, adjoint au chef du département espaces naturels ;
- Mme Florence MOTTES, cheffe du département sites et paysage ;
- Mme Paola VITA, adjointe à la cheffe du département sites et paysage ;
- M. Thomas BOUYER, chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Caroline LAVALLART, adjointe au chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Émilie BONNET-DERIVIERE, adjointe au chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Evelyne GODEHEU, cheffe du département instruction loi sur l'eau ;
- Mme Julie FAURE, adjointe à la cheffe du département instruction loi sur l'eau.

Article 17

La décision n° DRIEAT-IDF-2024-0628 du 2 septembre 2024 portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du préfet de Paris est abrogée.

Article 18

L'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 6 novembre 2024

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

Signé

Emmanuelle GAY

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2024-11-06-00002

Décision DRIEAT-IDF n° 2024-0775 du 6
novembre 2024 portant subdélégation de
signature du préfet de police

**Décision DRIEAT-IDF n° 2024-0775
portant subdélégation de signature du préfet de police**

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R. 122-39 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret modifié n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-2023-07-21-00001 du 21 juillet 2023 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEAT-IDF n° 2023-0637 du 28 juillet 2023 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de police n° 2022-00874 du 21 juillet 2022 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, notamment son article 5 ;

Sur proposition de l'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage ;

Décide :

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions prévus aux articles 2 et 3 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 du même arrêté, à :

- M. Laurent PAILLARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- Mme Claire GRISEZ, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée de l'eau et du développement durable ;
- M. Jean-Marc PICARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'énergie des risques et de la nature ;
- M. Hervé SCHMITT, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'aménagement durable et des transports ;
- M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Fabrice MORONVAL, directeur adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Sybille MULLER, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint de la directrice régionale et interdépartementale, chargé du pilotage.

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux contrôles des véhicules automobiles et relevant des rubriques A 1 à A 4 de l'article 2 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 du même arrêté à :

- Mme Odile SÉGUIN, adjointe au chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Yves SCHOEFFNER, chef du département homologation et surveillance des véhicules ;
- M. Benjamin BELKEBLA, chargé de mission réceptions complexes des véhicules ;
- M. Laurent CONDOMINES, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- M. André COUBLE, directeur adjoint de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;
- Mme Sylvie CHATY, directrice adjointe de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Isabelle SCAUSSE, cheffe du pôle véhicules infra-régional Nord ;
- M. Naoufal NOUKRI, adjoint à la cheffe du pôle véhicule infra-régional Nord ;
- M. Marc ARAGO, contrôleur au sein du pôle véhicules infra-régional Nord de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Julie TISSOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Hervé ABDERRAHMAN, adjoint à la directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Fiona TCHANAKIAN, adjointe à la directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

- M. Sébastien CUCURULO, chef du pôle véhicules infra-régional Sud ;
- M. Alexis BROUZÈS, technicien au pôle véhicules infra-régional sud de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Tahar AMORRI, technicien au pôle véhicules infra-régional sud de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Paterne YOPA, technicien au pôle véhicules infra-régional sud de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Frédéric SEIGLE, chef du pôle véhicules infra-régional Ouest de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Etienne MERLIN, adjoint au chef du pôle véhicules infra-régional Ouest de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Article 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux équipements sous pression et relevant de la rubrique B1 de l'article 2 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 de l'arrêté précité à :

- M. Olivier LEVILLAIN, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département risques chroniques ;
- Mme Anne PILLON, cheffe du département risques accidentels ;
- M. Vincent PIERRON, adjoint à la cheffe du département risques accidentels ;
- Mme Claire ROSEVEGUE, chef du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Olivier PAS, adjoint à la cheffe du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Article 4

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement et relevant des rubriques C 1 à C 3 de l'article 2 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 de l'arrêté précité à :

- M. Olivier LEVILLAIN, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du département risques chroniques ;
- Mme Anne PILLON, cheffe du département risques accidentels ;
- M. Vincent PIERRON, adjoint à la cheffe du département risques accidentels ;
- Mme Claire ROSEVEGUE, cheffe du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Olivier PAS, adjoint à la cheffe du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Article 5

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la chasse et relevant de l'article 3 de l'arrêté du préfet de police portant délégation de signature susvisé et sous réserve des exceptions prévues à l'article 4 du même arrêté à :

- Mme Lucile RAMBAUD, cheffe du service nature et paysage ;
- M. Stéphane LUCET, adjoint à la cheffe du service nature et paysage ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, chef du département faune et flore sauvages ;
- M. Jean-François VOISIN, adjoint au chef du département faune et flore sauvages.

Article 6

La décision DRIEAT-IDF n° 2024-0629 du 2 septembre 2024 portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du préfet de police est abrogée.

Article 7

L'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 6 novembre 2024

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France,

Signé

Emmanuelle GAY